



## COMPTE-RENDU

### CONSEIL MUNICIPAL du 03 FEVRIER 2022

Sous la présidence de Jacques FABRE, Maire

**Présents** : Mesdames et Messieurs Bérangère DUCLOS, Alain SENESSE, Claudine DIEL-GETTO, Geneviève TAILLEEFER, Tommy TOLEDO, Sébastien GOMARIZ, Marie-Christine ARDOUIN, Nathalie ROBERT, André FALCOU, Carmen LUZ.

**Absents excusés** : Mmes et Mrs. François GONZALEZ (procuration Geneviève TAILLEEFER), Rémi BELBEZE (procuration Jacques FABRE), Céline ROMAN (procuration Nathalie ROBERT).

**Absent non excusé** : M. Jean-Sébastien SANDOVAL

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Madame Claudine DIEL-GETTO** est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Le compte rendu du conseil municipal du 09 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

#### ■ **Organisation temps de travail.**

L'article 47 de la loi de la transformation de la fonction publique a harmonisé la durée de temps de travail de l'ensemble des agents de la fonction publique territoriale (fonctionnaires, stagiaires, contractuels) en supprimant les régimes dérogatoires à la durée légale du temps de travail antérieurs à la loi.

La nouvelle règle qui doit s'appliquer au 1er janvier 2022 est de 1 607 heures de travail annuel.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la délibération qui a été préparée avec le concours du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude et qui a reçu un avis favorable du Comité Technique du CDG11.

*Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.*

#### ■ **Désignation des représentants titulaire et suppléant à la Commission d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).**

A la demande de Carcassonne Agglo, il faut désigner un membre titulaire et un membre suppléant de la commune parmi les membres du conseil municipal.

Proposition de désignation : M. Jacques FABRE, maire, titulaire et Mme Claudine DIEL-GETTO, suppléante

*Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.*

#### ■ **Achat capteurs CO2.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la possibilité d'acheter des capteurs CO2 à destination de l'école, de l'ALAE et cantines par le biais d'une commande groupée effectuée par Carcassonne AGGLO.

*Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.*

■ **Convention prêt mini bus Carcassonne Agglo.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de renouveler pour l'année 2022 la convention de prêt du mini bus à Carcassonne Agglo pour le transport de la section « ados » de Barbaira les mercredis et vacances scolaires.

*Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.*

■ **Subvention exceptionnelle 2022 Hand Ball Club Barbaira Alaric.**

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 000 euros au Club de Hand Ball Barbaira Alaric pour les aider à financer les frais de déplacement à l'occasion du match en 1/16ème de finale de la coupe de France qui doit se dérouler à ARAMON (Gard).

*Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.*

*Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.*

*A Barbaira le 03 février 2022.*

*Le Maire,*

*J. FABRE.*





## COMPTE-RENDU

### CONSEIL MUNICIPAL du 16 mars 2022

Sous la présidence de Jacques FABRE, Maire

**Présents** : Mesdames et Messieurs Béragère DUCLOS, François GONZALEZ, Alain SENESSE, Claudine DIEL-GETTO, Rémi BELBEZE, Geneviève TAILLEEFER, Tommy TOLEDO, Céline ROMAN, Marie-Christine ARDOUIN, Nathalie ROBERT, André FALCOU, Carmen LUZ.

**Absents excusés** : M. Sébastien GOMARIZ (procuration François GONZALEZ).

**Absent non excusé** : M. Jean-Sébastien SANDOVAL

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Tommy TOLEDO** est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

#### ■ **Compte de Gestion 2021 :**

Rappel à l'Assemblée que le compte de Gestion dressé par le Responsable du Trésor Public constitue la reddition des comptes du comptable public à l'ordonnateur. Considérant que les opérations de recettes et dépenses paraissent régulières et justifiées, Monsieur le Maire propose d'approuver le Compte de Gestion exercice 2021.

*Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.*

#### ■ **Compte Administratif 2021 :**

Après la présentation du Compte Administratif, Monsieur le Maire quitte la salle pour ne pas prendre part au vote.

Considérant que ces résultats sont en concordance avec ceux du Compte de Gestion, Madame Béragère DUCLOS propose à l'assemblée d'approuver le Compte Administratif 2021.

*Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.*

#### ■ **Affectation des résultats 2021 :**

Considérant :

- les résultats 2021 des sections de fonctionnement et investissement
- les résultats cumulés 2020/2021
- le besoin de financement des restes à réaliser 2021

Monsieur le Maire propose pour le budget 2022 une affectation en réserve en investissement de 221 720.57 € et un report de fonctionnement en recette de 244 838.34 €.

*Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.*

#### ■ **Taux d'imposition communaux Foncier Bâti et Non Bâti :**

Dans le cadre du nouveau pacte fiscal et financier de Carcassonne Agglo et dans le cadre du transfert d'une part des taux de Foncier Bâti et Non Bâti vers l'Intercommunalité Carcassonne Agglo et de telle sorte que les taux globalisés de ces 2 taxes demeurent inchangés et ne génèrent aucune hausse de fiscalité pour le contribuable, Monsieur le Maire propose pour 2022 de baisser les taux communaux :

taux du Foncier Bâti : 44,66 % et taux du Foncier Non Bâti : 51,95 %.

*Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.*

■ **PACTE FINANCIER ET FISCAL/CLECT/ATTRIBUTION DE COMPENSATION/TRANSFERT DES TAUX TAXE FONCIERE BATI ET NON BATI.**

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du nouveau pacte fiscal et financier Carcassonne Agglo/ Commune, il est proposé de transférer une part des taux des taxes Foncier Bâti et Non Bâti vers l'Intercommunalité. Pour cela, les taux communaux des taxes FB et FNB doivent être revus à la baisse. Les attributions de compensation versées par l'Intercommunalité à la commune augmenteront pour compenser la perte de revenu fiscal de la commune.

*Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.*

■ **FORET COMMUNALE.**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la proposition de l'Office National des Forêts d'inscrire à l'état d'assiette une partie de la parcelle 10 de la forêt communale afin qu'une coupe de bois puisse y être effectuée.

*Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.*

■ **SYADEN/MISSION DE DIAGNOSTIC EN ECLAIRAGE PUBLIC.**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de confier au Syndicat Audois d'Energies et du Numérique une mission de diagnostic en éclairage public, ce qui permettra d'aider la commune à optimiser et améliorer le réseau d'éclairage public.

*Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.*

■ **CONVENTION PARTENARIAT DE GESTION COMMUNE/CEN OCCITANIE/ONF.**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il pourrait être signée une convention tripartite entre la commune, le Conservatoire d'Espaces Naturels en Occitanie et l'Office National des Forêts afin d'engager une démarche de préservation, concertation et gestion du patrimoine naturel communal.

*Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.*

■ **CONVENTION D'ADHESION SERVICE MEDECINE PROFESSIONNELLE ET PREVENTIVE DU CDG11 ACTUALISEE AU 1er JANVIER 2022.**

Monsieur le Maire donne lecture de la nouvelle convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude actualisée au 1er janvier 2022.. Cette convention comprend à la fois la surveillance médicale, l'action en milieu de travail et la prévention des risques professionnels.

*Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.*

*Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.*

*A Barbaïra le 16 mars 2022.*

*Le Maire,  
J. FABRE.*



## COMPTE-RENDU

### CONSEIL MUNICIPAL du 14 AVRIL 2022

Sous la présidence de Jacques FABRE, Maire

**Présents** : Mesdames et Messieurs Bérangère DUCLOS, François GONZALEZ, Alain SENESSE, Claudine DIEL-GETTO, Geneviève TAILLEEFER, Tommy TOLEDO, Céline ROMAN, Sébastien GOMARIZ, Marie-Christine ARDOUIN, Nathalie ROBERT, André FALCOU, Carmen LUZ.

**Absents excusés** : M. Rémi BELBEZE (procuration François GONZALEZ)

**Absent non excusé** : M. Jean-Sébastien SANDOVAL

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Tommy TOLEDO** est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

Le compte rendu du conseil municipal du 16 mars 2022 est approuvé à l'unanimité.

#### ■ **Budget primitif 2022 :**

Monsieur le Maire propose d'approuver le budget primitif 2022 qui s'équilibre en section de Fonctionnement à 1.185.173,34 € et en section d'Investissement à 746.974,96 €.

*Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.*

#### ■ **Subventions associations 2022 :**

Monsieur le Maire, président d'honneur de plusieurs associations et M. Sébastien GOMARIZ, président du Scion Barbairanais Flouréen, ayant quitté la salle pour ne pas prendre part au vote,

Madame Bérangère DUCLOS, adjointe au maire, donne lecture des propositions de subventions aux associations pour l'année 2022.

*Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.*

#### ■ **M57 provisions budget 2022 :**

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la comptabilité M57, en application des règles de prudence et de sincérité, toute entité publique locale appliquant l'instruction budgétaire et comptable M57 a l'obligation de constituer une provision dès l'apparition d'un risque avéré.

Monsieur le Maire propose de prévoir au budget primitif 2022 un montant de 3 500 € à l'article 681 (provision pour risque - dépense de fonctionnement), concernant un risque de dettes locatives.

*Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.*

#### ■ **Gestion amortissements M57 :**

Monsieur le Maire informe que l'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Suite au passage à la nomenclature budgétaire et comptable M57, le Conseil Municipal doit délibérer sur les règles de gestion en matière de gestion en matière d'amortissement.

Le Conseil Municipal adopte les durées d'investissement pour le chapitre 204 ainsi que la règle dérogatoire du calcul des amortissements sur le mode linéaire des immobilisations acquises, soit un amortissement en année pleine.

*Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.*

#### ■ **Instauration des heures complémentaires et supplémentaires :**

Monsieur le Maire annonce l'instauration des heures complémentaires et supplémentaires pour les fonctionnaires et agents, ainsi que la compensation et le contrôle des heures supplémentaires.

*Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.*

■ **Emplois d'été 2022:**

Monsieur le Maire propose de renouveler le dispositif emplois d'été en faveur des jeunes étudiants, majeurs, scolarisés, deux semaines de travail à 25h/hebdo, échelle C1 de rémunération, grade adjoint technique.

*Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.*

*Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.*

*A Barbaira le 14 avril 2022.*

*Le Maire,*

*J. FABRE.*





## COMPTE-RENDU

### CONSEIL MUNICIPAL du 02 juin 2022

Sous la présidence de Jacques FABRE, Maire

**Présents** : Mesdames et Messieurs Bérangère DUCLOS, François GONZALEZ, Alain SENESSE, Claudine DIEL-GETTO, Rémi BELBEZE, Geneviève TAILLEEFER, Sébastien GOMARIZ, Jean-Sébastien SANDOVAL, Marie-Christine ARDOUIN, Nathalie ROBERT, Carmen LUZ.

**Absents excusés** : Mme et Mrs Céline ROMAN (procuration Bérengère DUCLOS), Tommy TOLEDO (procuration François GONZALEZ), André FALCOU (procuration Sébastien GOMARIZ).

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Mme Nathalie ROBERT** est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Le compte rendu du conseil municipal du 14 avril 2022 est approuvé à l'unanimité.

#### ■ **Décisions modificatives budget 2022 :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'apporter des modifications au budget primitif 2022 : inscription des travaux FACE chemin de la Comelle et réajustement des montants de reports en section d'investissement et de fonctionnement.

*Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.*

#### ■ **Modifications statutaires du Syndicat Intercommunal de Cylindrage :**

Considérant l'adhésion de deux nouvelles communes au Syndicat Intercommunal de Cylindrage, il est nécessaire d'approuver les nouveaux statuts de ce syndicat.

*Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.*

#### ■ **Modalité de publicité des actes :**

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de se prononcer sur les modalités de publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire, ni un caractère individuel. Il propose que cette publicité se fasse sous forme électronique sur le site internet de la commune.

*Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.*

*Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.*

*A Barbaira le 02 juin 2022.*

*Le Maire,*

*J. FABRE.*





## COMPTE-RENDU

### CONSEIL MUNICIPAL du 19 juillet 2022

Sous la présidence de Jacques FABRE, Maire

**Présents** : Mesdames et Messieurs Bérangère DUCLOS, François GONZALEZ, Alain SENESSE, Claudine DIEL-GETTO, Tommy TOLEDO, Céline ROMAN, Sébastien GOMARIZ, Jean-Sébastien SANDOVAL, Marie-Christine ARDOUIN, Nathalie ROBERT, Carmen LUZ.

**Absents excusés** : Mme et Mrs Geneviève TAILLEFER (procuration Bérangère DUCLOS), Rémi BELBEZE (procuration François GONZALEZ), André FALCOU (procuration Claudine DIEL GETTO).

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Mme Nathalie ROBERT** est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Le compte rendu du conseil municipal du 02 juin 2022 est approuvé à l'unanimité.

#### ■ **Subvention 2022 :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'octroyer une subvention à l'association Comité d'Animation. En effet, cette association ayant repris ses activités d'organisation de festivités sollicite une subvention de 4 000 euros pour l'exercice 2022.

*Monsieur TOLEDO, en sa qualité de vice-président de cette association, ne prend pas part au vote.*

*Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.*

#### ■ **Projet photovoltaïque :**

Messieurs FABRE, Maire et SENESSE, adjoint au maire ayant quitté la salle pour ne prendre part ni au débat, ni au vote, Mme DUCLOS, adjointe au maire présente le projet photovoltaïque de la société Vents du Nord, projet portant sur des parcelles situées lieu dit La Lécune à Barbaira.

*A l'unanimité des membres présents et représentés un avis défavorable est donné à ce projet.*

*Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.*

*A Barbaira le 19 juillet 2022.*

*Le Maire,  
J. FABRE.*



## COMPTE-RENDU

### CONSEIL MUNICIPAL du 27 septembre 2022

Sous la présidence de Jacques FABRÉ, Maire

**Présents** : Mmes et Mrs Bérangère DUCLOS, François GONZALEZ, Alain SENESSE, Geneviève TAILLEFER, Céline ROMAN, Sébastien GOMARIZ, Jean-Sébastien SANDOVAL, Marie-Christine ARDOUIN, Nathalie ROBERT, Carmen LUZ.

**Absents excusés** : Mmes et Mrs Claudine DIEL-GETTO (procuration Bérangère DUCLOS), Rémi BELBEZE (procuration Jacques FABRE), Tommy TOLEDO, (procuration Sébastien GOMARIZ), André FALCOU (procuration François GONZALEZ)

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme Nathalie ROBERT est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

#### ■ **Virement de crédits budget 2022:**

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire d'effectuer des virements de crédits Budget 2022.

*Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.*

#### ■ **Conventions d'utilisation gymnase du collège de l'Alaric 2022/2023 :**

Monsieur le Maire expose qu'afin de fixer les modalités d'utilisation du gymnase de Capendu par le Hand Ball Club Barbaira Alaric, il est nécessaire de signer deux conventions : une entre le Département de l'Aude, la Commune et le Collège de l'Alaric et une entre la Commune et le Hand Ball Club Barbaira Alaric.

*Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.*

#### ■ **Désignation correspondant incendie et secours » :**

Conformément à l'article 13 de la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021, il est nécessaire de lettre en place un correspondant incendie et secours dans les conseils municipaux où n'ont pas été désigné un conseiller municipal ou un adjoint chargé des questions de sécurité civile.

Monsieur le Maire propose que M. Alain SENESSE soit désigné correspondant incendie et secours.

*Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.*

*Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.*

*A Barbaira le 27 septembre 2022.*

Le Maire,

J. FABRE.



## COMPTE-RENDU

### CONSEIL MUNICIPAL du 20 OCTOBRE 2022

Sous la présidence de Jacques FABRE, Maire

**Présents :** Mmes et Mrs Bérangère DUCLOS, François GONZALEZ, Alain SENESSE, Claudine DIEL-GETTO, Geneviève TAILLEFER, Tommy TOLEDO, Céline ROMAN, Sébastien GOMARIZ, Jean-Sébastien SANDOVAL, Marie-Christine ARDOUIN, Nathalie ROBERT, Carmen LUZ.

**Absents excusés :** Mmes et Mrs Rémi BELBEZE (procuration F. GONZALEZ), André FALCOU (procuration B. DUCLOS)

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Madame Carmen LUZ** est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

#### ■ **COMPTE EPARGNE TEMPS :**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de mise en place du compte épargne temps. Il a été soumis au Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique de l'Aude. Ce compte épargne temps permettra aux agents qui le souhaitent d'accumuler des droits à congés rémunérés. Il permettra de capitaliser sur plusieurs années des jours de congés non pris et de les solder ultérieurement de manière continue ou fractionnée. Les jours inscrits au CET pourront être indemnisés sous certaines conditions. Proposition d'instaurer le compte épargne temps à partir du 1er novembre 2022.  
*Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.*

#### ■ **CONVENTION COVALDEM/COMMUNE :**

Cette convention a pour but d'acter l'aide financière apportée par le COVALDEM 11 (Collecte Valorisation des Déchets Ménagers) à la commune de Barbaira pour l'aménagement paysager des points de collecte des déchets ménagers.  
*Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.*

#### ■ **FONDS DE CONCOURS AU TITRE DU FPIC 2022 :**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre des aides intercommunales aux investissements communaux une aide financière peut être sollicitée au titre de l'année 2022. Il propose de solliciter le FPIC 2022 pour les travaux d'aménagement du pumptrack.  
*Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.*

#### ■ **DEMANDE DE SUBVENTION 2023 :**

Proposition de solliciter une subvention auprès du Syndicat Audois d'Energies & du Numérique pour les travaux de rénovation de l'éclairage public rue de l'église et cœur de village.  
*Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.*

*Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.*

*A Barbaira le 20 octobre 2022.*

Le Maire,  
J. FABRE.





## COMPTE-RENDU

### CONSEIL MUNICIPAL du 24 novembre 2022

Sous la présidence de Jacques FABRE, Maire

**Présents :** Mmes et Mrs Bérangère DUCLOS, François GONZALEZ, Alain SENESSE, Claudine DIEL-GETTO, Geneviève TAILLEFER, Sébastien GOMARIZ, Marie-Christine ARDOUIN, Nathalie ROBERT, Carmen LUZ

**Absents excusés :** Rémi BELBEZE (procuration F. GONZALEZ), Tommy TOLEDO (procuration J. FABRE) Céline ROMAN (procuration B. DUCLOS), André FALCOU (procuration A.SENESSE).

**Absent non excusé :** Jean-Sébastien SANDOVAL

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Madame Carmen LUZ** est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

#### ■ **Logement de la Poste :**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la demande de Mme Lucie MORANT de louer le logement communal situé au-dessus de la Poste à partir du 1er décembre 2022.

*Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.*

#### ■ **Virement de crédits :**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'à la suite des travaux de rénovation de l'éclairage public impasse des Jardins, il est nécessaire d'effectuer un virement de crédits, en section d'investissement du budget 2022.

*Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.*

#### ■ **Rapport de la Commission Locale des Charges Transférées (CLECT) :**

Monsieur le Maire expose que suite à la réunion du 10 novembre 2022 de la CLECT modifiant le montant des attributions de compensation de Carcassonne Agglo, il est nécessaire de se prononcer sur ce rapport.

*Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.*

#### ■ **Taxe d'aménagement :**

Monsieur le Maire expose qu'à la suite de la Loi de Finances 2022, le partage de la taxe d'aménagement entre les communes et Carcassonne Agglo est devenu obligatoire. Cette disposition ne concerne que les communes où des charges d'équipement sont portées par Carcassonne Agglo dans des zones d'activité économique.

*Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.*

■ **Convention médiation préalable obligatoire Centre de gestion fonction publique Aude :**

Proposition d'adhérer par le biais d'une convention au dispositif de médiation préalable obligatoire du CDG 11. Ce dispositif a pour but de résoudre de façon amiable les litiges qui pourraient survenir entre les agents et la Commune.

*Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.*

■ **Dénomination rue du lotissement « la Bretonne » :**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur le nom de la rue du lotissement « la Bretonne » .

Après discussion, le nom retenu est : rue des Arbousiers.

*Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.*

Questions diverses :

■ **Rapport prix et qualité des services d'eau potable et d'assainissement :**

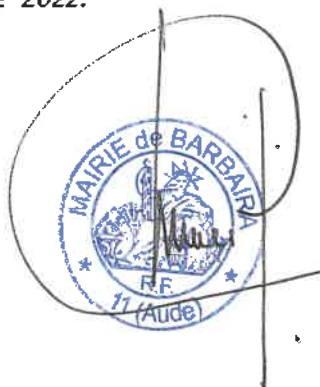
Conformément à l'article D2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport prix et qualité des services d'eau potable et d'assainissement a été présenté au Conseil Municipal.

*Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.*

*A Barbaira le 24 novembre 2022.*

Le Maire,

J. FABRE.



## COMPTE-RENDU

### CONSEIL MUNICIPAL du 22 décembre 2022

Sous la présidence de Jacques FABRE, Maire

**Présents** : Mmes et Mrs Bérangère DUCLOS, François GONZALEZ, Alain SENESSE, Claudine DIEL-GETTO, Geneviève TAILLEFER, Tommy TOLEDO, Sébastien GOMARIZ, Jean-Sébastien SANDOVAL, Marie-Christine ARDOUIN, Nathalie ROBERT, André FALCOU, Carmen LUZ

**Absents excusés** : Rémi BELBEZE (procuration F. GONZALEZ), Céline ROMAN (procuration B. DUCLOS),

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Madame Carmen LUZ** est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

#### ■ **Retrait de la délibération n° D2022-37 du 24 novembre 2022 - Taxe d'aménagement :**

Monsieur le Maire expose qu'à la suite de la parution au Journal Officiel du 02 décembre 2022 de la deuxième loi de finances rectificatives, les dispositions de la loi de finance initiale ont été modifiées.

Par conséquent et à la demande de Carcassonne Agglo, pour l'année 2022, il est nécessaire de retirer la délibération du 24 novembre 2022 concernant l'approbation du partage obligatoire de la taxe d'aménagement au bénéfice des établissements publics de coopération intercommunale.

*Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.*

#### ■ **Logement au-dessus de l'école (8 bis place F. Mitterrand) :**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la demande de Mme Sylvie VIELLANAIS de louer le logement communal situé au-dessus de l'école à partir du 1er janvier 2023.

*Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.*

*Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.*

*A Barbaira le 22 décembre 2022.*

*Le Maire,*

*J. FABRE.*

